

N° 99 - 2025

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'établissement public administratif Fare Tama Hau et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission de la santé et des solidarités,

par Mesdames les représentantes Patricia PAHIO-JENNINGS et Rachelle FLORES

Document mis
en distribution

Le 08 AOUT 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3767/PR du 12 juin 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'établissement public administratif Fare Tama Hau et affectation de son résultat.

1. QUELQUES DONNÉES D'ACTIVITÉ POUR 2024

En complément de ces quelques données, les rapporteuses vous invitent à prendre connaissance du rapport d'activité très détaillé de l'établissement pour l'exercice 2024, joint à la présente saisine.

Créé par la délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 modifiée, le « Fare Tama Hau » est chargé, en partenariat avec les services et autres établissements de la Polynésie française, de coordonner et de mener toutes actions de prévention et de prise en charge médicale, sociale et pédagogique tendant à protéger et aider les enfants, les adolescents et leurs familles.

Il a notamment pour missions :

- d'accueillir, écouter, informer, traiter, accompagner, conseiller et orienter l'enfant, l'adolescent et leurs familles, dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale ;
- de développer le soutien et l'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur enfant ;
- d'offrir au public accueilli un espace libre proposant diverses activités éducatives ;
- de proposer aux professionnels des secteurs publics et privés concernés par la jeunesse, un soutien, notamment à travers des formations, dans la prise en charge des enfants, des adolescents et de leurs familles ;
- de soumettre aux autorités toutes mesures pour la prévention, la protection et l'épanouissement des enfants et des adolescents au sein de leur famille.

Pour mener à bien ses missions, l'établissement est structuré, depuis le 30 juillet 2015, en trois pôles :

- * la Maison de l'enfant (MDE) ;
- * la Maison de l'adolescent (MDA) ;
- * l'Observatoire de l'enfant et de l'adolescent (dont seul le centre de documentation subsiste à ce jour).

1.1 La Maison de l'enfant (MDE) (accueil des enfants jusqu'à 12 ans)

La Maison de l'enfant (MDE) a pour mission de mettre en œuvre des actions tendant à améliorer le bien-être de l'enfant et traiter les dysfonctionnements familiaux. Elle reçoit des enfants âgés de 0 à 12 ans et leurs familles, défavorisées ou non, sans participation financière des familles.

Depuis 2013, l'établissement est chargé de la gestion et de la coordination des six maisons de l'enfance rattachées à la Maison de l'enfant. Quatre d'entre elles sont situées sur l'île de Tahiti (Papeete, Faaa, Punaauia et Taravao), la cinquième sur l'île de Raiatea et la sixième sur l'île de Nuku Hiva.

✓ Au titre des prises en charge médico-psycho-sociales

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023-2024
Nb de nouvelles demandes d'évaluation	285	340	285	335	337	312	238	358	434	443	278	- 37,2 %
Nb d'enfants concernés par les nouvelles demandes	323	404	338	377	391	359	270	439	532	456	321	- 29,6 %
Nb d'entretiens, de consultations et médiations	1 851	2 257	1 856	1 806	2 031	2 212	1 475	2 034	2 698	2 745	2 813	+ 2,5 %

La Maison de l'enfant enregistre une activité légèrement en hausse en 2024.

✓ Au titre de la prévention

En termes de **prévention primaire**, l'établissement est rentré dans sa phase de maturation, avec six structures actives faisant l'objet d'un bilan. Elles proposent des activités transversales comme les cafés-parents et des formations animées par des professionnels ou des partenaires. Par ailleurs, des interventions externes sont menées auprès de professionnels, parents et enfants, en collaboration avec des associations (comme Emauta), des écoles (sur des thèmes éducatifs) ou lors d'événements comme les « Semaines de la santé mentale ». En 2024, un nouveau projet, « l'Espace Tamarii », a été lancé et accueille gratuitement des enfants de 6 à 12 ans et leurs parents, pour des activités ludiques et conviviales, encadrées par un agent d'accueil et une EJE, avec le soutien ponctuel d'une infirmière. Ce lieu anonyme et sans frais renforce l'offre d'accueil parent-enfant.

En termes de **prévention secondaire et tertiaire**, les maisons de l'enfance permettent de multiplier les possibilités d'espaces de visites médiatisées, en offrant un écrin idéal pour accompagner et soutenir les familles, dans une démarche de consolidation ou de reconstruction du lien parent(s)-enfant(s). Seules sont hébergées, dans les maisons de l'enfance, les visites médiatisées ordonnées par le juge des enfants. Les suivis psychologiques et médicaux des enfants placés au Foyer Te Aho nui (FTAN) et au Centre d'accueil de l'enfance « Te Maru Pererau » (CAE), ont quant à eux, lieu pour la plupart à la Maison de l'enfant.

✓ Au titre de la gestion et de la coordination des maisons de l'enfance

En décembre 2013, le Pays a confié au Fare Tama Hau, et plus spécifiquement à la Maison de l'enfant, la gestion et la coordination des six maisons de l'enfance implantées dans les communes de Polynésie française, à savoir : la maison de l'enfance de Faaa (MEFA), celle de Punaauia (MEPU), celle de Taravao (METAR), celle d'Uturoa (MERAI), celle de Taiohae (METAI), et enfin celle de Papeete (MEPTH).

Il est observé une stabilité de l'activité des maisons de l'enfance, notamment 58 843 accueils d'enfants et d'adultes, toutes structures confondues en 2024, contre 59 117 en 2023. Malgré une baisse importante de l'activité des Maisons de l'enfance de Taiohae, le dynamisme des équipes et une meilleure connaissance par la population de ces structures, expliquent cette fréquentation stable de ces structures.

Quelques chiffres 2024	MEPTH	MEPU	METAR	MERAI	METAI	MEFA
Lieu d'accueil	7 854 enfants accueillis	6 623 enfants accueillis	4 409 enfants accueillis	5 645 enfants accueillis	2 421 enfants accueillis	5 289 enfants accueillis
TOTAL ATELIERS ENFANTS	2 618	2 811	1 257	2 037	585	1 675
TOTAL ATELIERS ADULTES	436	784	349	546	240	683
Relais assistantes maternelles (RAM)	1131	399	1066	1268	0	716
Visites médiatisées (VM)	4	25	0	18	4	5

1.2 La Maison de l'adolescent (MDA) (accueil des jeunes de 12 à 25 ans)

La Maison de l'adolescent (MDA) est la seule structure du territoire dédiée aux adolescents offrant ainsi, dans un même lieu, une prise en charge globale et gratuite de la santé médico-psycho-sociale.

En 2024, son personnel a été mobilisé à l'extérieur de l'établissement afin de répondre au développement des missions dans les archipels, organisées et financées par la Délégation à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ). Ces missions ont ainsi occasionné des absences permettant aux agents de récupérer leurs heures supplémentaires, et par conséquent, ont engendré une faible progression de la MDA.

✓ Au niveau de l'unité de soins

L'activité de soins de la Maison de l'adolescent en 2024 est relativement stable, avec une charge de travail constante et soutenue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023-2024
Nb de nouvelles demandes	834	757	728	704	866	822	870	696	834	964	1 088	979	-10 %
Nb de nouveaux dossiers ouverts	689	629	598	573	692	652	679	510	616	695	826	742	-10,2 %
Nb de consultations médicales	862	760	839	879	1016	947	1023	883	873	915	1 029	915	-11,1 %
Nb d'actes de kinésithérapie	453	442	468	337	226	273	244	138	119	91	74	62	-16,2 %
Nb d'actes infirmiers	1 388	1 475	1 408	1 574	1 533	1 533	768	660	543	553	707	718	+1,6 %
Nb de dépistages VIH/Syphilis par CDAG	149	225	153	216	311	242	303	214	201	226	276		-100 %
Nb d'entretiens de suivi par les psychologues	643	501	576	572	844	985	761	882	1 127	1 117	1 120	1 229	+9,7 %
Nb de consultations psycho-sociales pré-IVG	270	209	162	46	49	22	39	20	26	6	10		-100 %
Nb d'entretiens des éducateurs spécialisés	477	1 021	701	1 010	768	660	664	547	578	734	780	737	-3 %

✓ Au niveau de la prévention primaire et de la promotion de la santé

En 2024, 6 978 personnes ont bénéficié d'actions de prévention (3 767 avec l'équipe de Papeete et 3 211 avec l'EMTT) et plus de 4 500 entrées ont été enregistrées au sein de l'Espace jeunes :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023-2024
Nb d'entrées à l'Espace jeunes	1 244	1 491	3 123	4 349	4 078	3 983	3 006	3 191	5 284	4 050	4 526	+11,8 %
Nb de jeunes ayant bénéficié de séances préventives	3 647	4 052	2 804	3 276	5 500	4 800	2 074	3 802	6 828	7 991	6 978	-12,7 %

Le nombre de signalement est resté constant en 2024 avec 40 écrits urgents et non urgents dont les informations préoccupantes ont été transmises aux autorités compétentes.

1.3 L'Observatoire de l'enfant et de l'adolescent

Depuis 2011, seul le centre de documentation, qui est dorénavant davantage une bibliothèque, voit son activité perdurer, malgré l'absence d'agent de documentation spécialisé. Cependant, suite à un faible taux de fréquentation de ce dernier, la direction a décidé de le fermer le 1^{er} juillet 2024.

Le centre de documentation a accueilli 100 visiteurs de janvier à juin 2024. Dans la même période, la MDE a mis en place des ateliers d'Education Emotionnelle et Sociale pour 7 enfants et la MEFTH a organisé des ateliers d'Art Thérapie pour 16 enfants et parents. Avec sa fermeture, la mise à disposition de l'espace a permis à la Maison de l'enfant d'envisager de nouvelles prises en charge collectives et d'organiser un espace d'accueil pour enfants et parents sur le modèle de celui des Maisons de l'enfance : l'espace Tamarii.

2. LES MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1 Les moyens humains

Les effectifs réels, appréciés au 31 décembre de chaque année, ont évolué de la façon suivante sur les 12 dernières années.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif total FTH	32	38	40	45	44	46	47	47	50	53	55	56
Catégorie A	8	10	9	9	9	9	9	9	10	9	12	12
Catégorie B	10	11	13	14	13	15	15	16	17	19	19	20
Catégorie C	10	13	14	18	18	18	17	16	17	18	18	18
Catégorie D	4	4	4	4	4	4	6	6	6	6	6	6

2.2 Une augmentation de la subvention de fonctionnement

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par le Pays passe de 400 000 000 F CFP à 415 600 000 F CFP en 2024, soit une augmentation de 15 600 000 F CFP, qui a permis à l'établissement de pérenniser l'équipe mobile périurbaine (EPU) créée à compter du mois d'avril 2022 et dont les interventions s'étendent de Paea à Hitiaa O te Ra et sur l'île de Moorea. Cette équipe, constituée initialement de 3 agents (*1 psychologue, 1 éducateur spécialisé et 1 agent social*), a ainsi pu être renforcée par le recrutement d'un deuxième psychologue et d'un deuxième éducateur courant 2023.

2.3 Une augmentation des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont augmenté de 5,04 % (+ 15 537 325 F CFP) entre 2023 et 2024 en passant de 308 477 059 F CFP à 324 014 384 F CFP. Ces charges représentent 78 % des dépenses de fonctionnement.

3. EXAMEN DU COMPTE FINANCIER

3.1 Les grandes masses

À la clôture de l'exercice 2024, le compte financier se présente comme suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	448 016 438	39 178 888	487 195 326
DÉPENSES (en F CFP)	425 114 150	71 174 491	496 288 641
RÉSULTATS	22 902 288	- 31 995 603	- 9 093 315

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 448 016 438 F CFP (*contre 425 589 800 F CFP en 2023*) dont essentiellement :

- 415 600 000 F CFP de subvention de fonctionnement du Pays (*contre 400 000 000 F CFP en 2023*) ;
- 24 882 209 F CFP de subvention du fonds de prévention sanitaire et social pour le projet de consultation de l'obésité de l'enfant et du jeune adulte (dont 8 182 209 FCFP au titre de la subvention 2023/2024 et 16 700 000 FCFP au titre de la subvention 2024), *contre 20 292 128 FCFP en 2023 dont 4 201 928 FCFP au titre de la subvention 2022/2023 et 16 090 200 FCFP au titre de la subvention 2023/2024* ;
- 3 512 318 F CFP de remboursement d'indemnités journalières *contre 349 225 FCFP en 2023* ;
- 55 638 F CFP au titre de remboursements pour paiement indu ;
- 3 966 273 F CFP de produits exceptionnels (recettes d'ordre), montant identique à 2023.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 425 114 150 F CFP (*396 815 646 F CFP en 2023*), se répartissent comme suit :

- 306 433 350 F CFP pour le financement du site de Fare Ute ;
- 95 355 384 F CFP pour le financement des maisons de l'enfance de Faaa, Punaauia, Taravao, Uturoa et Taiohae (*le financement de la maison de l'enfance de Papeete n'a pas été individualisé*) ;
- 23 325 716 F CFP en faveur du projet de consultation relatif à l'obésité de l'enfant et du jeune adulte, financé par le FPSS (*dont 20 221 896 XPF au titre de la subvention 2023/2024 et 3 103 820 XPF au titre de la subvention 2024*).

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 39 178 888 F CFP (18 873 758 F CFP en 2023), comprenant :

- * 10 207 476 F CFP de recettes d'ordre ;
- * 28 971 412 F CFP de subventions d'investissement correspondant aux soldes des subventions pour les travaux d'étanchéité des maisons de l'enfance et de la construction de l'espace jeune d'Afaahiti et l'avance pour l'acquisition des premiers équipements de l'espace jeune d'Afaahiti.

Les dépenses de la section d'investissement, d'un montant de 71 174 491 F CFP (25 628 228 F CFP en 2023), comprennent :

- * 3 966 273 F CFP de dépenses d'ordre ;
- * 67 208 218 F CFP au titre de diverses opérations :
 - 2 720 500 F CFP correspondant aux paiements des étapes 1 et 2 du logiciel Ohana de gestion des ressources humaines -module paie ;
 - 23 542 842 F CFP correspondant à divers travaux notamment de réfection d'étanchéité de la maison de l'enfance de Faa'a et de Taravao ;
 - 8 939 614 F CFP d'achats divers dont les équipements et le mobilier dans l'espace jeune d'Afaahiti ;
 - 32 005 262 F CFP de dépenses pour les travaux relatifs à la construction de l'EJ de Afaahiti, pour lesquels les marchés de travaux ont été notifiés en juillet 2023.

3.2 Les éléments déterminants du résultat

Les recettes et les dépenses de fonctionnement ont évolué comme suit sur les trois dernières années :

CHARGES	2022	2023	2024
CHARGES D'EXPLOITATION	355 718 634	396 815 646	425 114 150
Achats d'approvisionnement non stockables ou non stockés (art.606)	15 320 950	16 342 737	16 440 714
Achats de sous-traitance (chap.61)	12 337 214	16 485 562	19 202 078
Autres services extérieurs (chap.62 sauf art.621)	31 935 215	43 074 320	53 032 925
Impôts (chap.63)	258 765	1 168 383	415 533
Charges de personnel (chap.64 et art.621), dont :	284 355 920	308 477 059	324 014 384
- Salaires et traitement	185 784 780	203 505 019	213 965 624
- Charges sociales patronales	64 443 907	68 510 576	71 544 204
- Charges sociales salariales	34 127 233	36 461 464	38 504 556
Redevances pour logiciels, licences, etc. (art.651)	1 683 767	1 501 727	1 801 040
Dotations aux amortissements et aux provisions (art.681)	9 826 803	9 765 858	10 207 476
CHARGES FINANCIERES	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	806 894	0	0
TOTAL DES CHARGES	356 325 528	396 815 646	425 114 150

PRODUITS	2022	2023	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	383 353 190	421 623 527	444 050 165
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 135 455	3 966 273	3 966 273
TOTAL DES PRODUITS	393 488 645	425 589 800	448 016 438

RÉSULTATS	2022	2023	2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	27 634 556	24 807 881	18 936 015
RÉSULTAT FINANCIER	0	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	9 528 561	3 966 273	3 966 273
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	37 163 117	28 774 154	22 902 288

On remarque notamment :

- + 7 % pour les dépenses de la section de fonctionnement (+ 28 298 504 F CFP) par rapport à l'année précédente ;
- + 5 % pour les produits de la section de fonctionnement (+ 22 426 638 F CFP) par rapport à l'année précédente.

3.3 L'évolution de la structure financière de l'établissement

L'évolution de la structure financière de l'établissement s'analysera à partir du bilan simplifié ci-dessous, qui traduit l'état patrimonial de l'établissement sur les trois derniers exercices :

ACTIF	2022	2023	2024	PASSIF	2022	2023	2024
Actif immobilisé brut	284 980 339	306 642 294	373 850 512	Capitaux propres	298 566 324	332 482 105	380 389 532
dont amortissement	120 119 269	129 885 127	140 092 603				
Actif immobilisé net	164 861 070	176 757 167	233 757 909	Dettes	6 075 313	6 057 875	5 090 673
Actif circulant	139 875 335	161 782 813	151 722 296				
Régularisation	2 000			Régularisation	96 768		
TOTAL	304 738 405	338 539 980	385 480 205	TOTAL	304 738 405	338 539 980	385 480 205

Entre 2023 et 2024, l'actif immobilisé brut de l'établissement est passé de 306 642 294 F CFP à 373 850 512 F CFP, correspondant à une augmentation de 67 208 218 F CFP d'immobilisations corporelles et incorporelles et en cours.

3.4 Fonds de roulement

La variation du fonds de roulement de l'établissement s'établit comme suit sur les six dernières années :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
107 115 724 F CFP	55 343 421 F CFP	83 810 916 F CFP	133 705 254 F CFP	155 724 938 F CFP	146 631 623

Il est ici à noter que dans le fonds de roulement figurent 13 596 180 F CFP de recettes à restituer au fonds de prévention sanitaire et social suite au changement de paradigme quant à l'utilisation des fonds de la subvention au titre de l'exercice 2024.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à 487 195 326 F CFP et, celui des dépenses, à 496 288 641 F CFP.

À l'issue de l'exercice 2024, le compte financier du Fare Tama Hau présente un résultat excédentaire de 22 902 288 F CFP en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 31 995 603 F CFP en section d'investissement, soit un résultat global déficitaire de 9 093 315 F CFP.

Ce solde déficitaire vient diminuer le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 155 724 938 F CFP en début d'exercice à 146 631 623 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2024, ce qui représente 129 jours de dépenses de fonctionnement courant.

Le résultat de fonctionnement, excédentaire de 22 902 288 F CFP, sera quant à lui affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

5. TRAVAUX EN COMMISSION

Le présent projet de délibération a été examiné en commission de la santé et des solidarités le 4 août 2025, à l'occasion de laquelle les actions entreprises par l'équipe dirigeante de l'établissement ont été saluées.

Au cours des échanges, la problématique liée aux violences intrafamiliales a été soulevée, celle-ci menant à une réflexion commune sur la suffisance et l'efficacité des mesures de suivi mises en œuvre auprès des populations fragiles, notamment chez l'enfant et l'adolescent.

En partenariat avec les services de l'État et du Pays, le Fare Tama Hau engage des actions visant à enrayer le phénomène grandissant des violences, qui enregistre toutefois un taux de récidive encore très important. Pour ce faire, l'établissement accentue ses interventions de proximité, justifiant ainsi la demande d'augmentation de la dotation allouée par le Pays. Au-delà des missions qui lui incombent, le Fare Tama Hau pilotera le déploiement des premiers « arata'i ora ». Pour mener à bien cette mission, l'établissement a notamment demandé un renfort de personnel administratif.

S'agissant de la protection de l'enfance, la question du placement en famille d'accueil a également été abordée, d'autant qu'à ce jour, le nombre de familles accueillantes est largement inférieur au nombre d'enfants faisant l'objet de la mesure, soit une centaine de familles pour plus de 2 000 enfants.

Le Fare Tama Hau intervient également sur d'autres problématiques, à savoir la lutte contre le tabagisme et le vapotage, la lutte contre l'alcool et les stupéfiants, etc. qui sont autant d'actions qui appellent à la mobilisation de toutes les forces vives du Pays. D'ailleurs, et en conclusion, il a été souligné qu'il devenait urgent d'organiser des recrutements et formations à destination des travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés, dont l'insuffisance est préjudiciable à la poursuite des actions ambitionnées.

* * * * *

À l'issue des débats, projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'établissement public administratif Fare Tama Hau et affectation de son résultat, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de la santé et des solidarités propose à l'assemblée de la Polynésie française, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURES

Patricia PAHIO-JENNINGS

Rachelle FLORES

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : : FTH25201472DL-5

DÉLIBÉRATION N° 2026-26/APF

DU 15 JANVIER 2026

portant approbation du compte financier de l'exercice 2024
de l'établissement public administratif Fare Tama Hau et
affectation de son résultat

LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 modifiée portant création de l'établissement public administratif Fare Tama Hau ;

Vu l'arrêté n° 298 CM du 18 février 2004 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables de l'établissement public administratif Fare Tama Hau ;

Vu l'arrêté n° 792 CM du 12 juin 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 42/2026/APF/SG du 9 janvier 2026 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 99-2025 du 8 août 2025 de la commission de l'emploi et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 15 janvier 2026

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement public administratif Fare Tama Hau pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de quatre cent quatre-vingt-sept millions cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-six francs (487 195 326 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	448 016 438 F CFP
Section II d'investissement	39 178 888 F CFP
TOTAL	487 195 326 F CFP

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte financier de l'établissement public administratif Fare Tama Hau pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de quatre cent quatre-vingt-seize millions deux cent quatre-vingt-huit mille six cent quarante et un francs (496 288 641 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	425 114 150 F CFP
Section II d'investissement	71 174 491 F CFP
TOTAL	496 288 641 F CFP

Article 3.- Le compte financier de l'établissement public administratif Fare Tama Hau pour l'exercice 2024 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	448 016 438	39 178 888	487 195 326
DÉPENSES (en F CFP)	425 114 150	71 174 491	496 288 641
RÉSULTATS	22 902 288	- 31 995 603	- 9 093 315

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, soit un excédent de vingt-deux millions neuf cent deux mille deux cent quatre-vingt-huit francs CFP est affecté au crédit du compte :

- 1068 : Autres réserves 22 902 288 F CFP.

Article 5.- Au 31 décembre de l'exercice 2024, le fonds de roulement de l'établissement public administratif Fare Tama Hau est de cent quarante-six millions six cent trente et un mille six cent vingt-trois francs (146 631 623 F CFP).

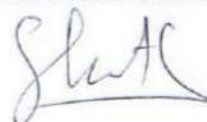
Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,



Teumere ATGER-HOI

Le Président de séance,



Edwin SHIRO-ABE PEU